

GRILLE DE COUVERTURE DU RDDECI 12

GRILLE DE COUVERTURE DU RDDECI 12				
Risques	Risque courant faible	Risque courant ordinaire	Risque courant important	Risque particulier
Habitations individuelles... →	...isolées des tiers par un espace libre de 4 mètres et surface jusqu'à 300 m ² (2 habitations au plus accolées).	... non isolées des tiers par un espace libre de 4 mètres ou en bande ou jumelées ou surface supérieure à 300 m ² Lotissement de pavillons*	... dépassant les caractéristiques classiques (Château, gros corps de ferme)	4 ^{ème} famille
Habitations collectives... →		2 ^{ème} famille	3 ^{ème} famille	... > 500 m ²
ERP, bureaux, industries (hors réglementation ICPE)... →	...en R+1 maximum, d'une surface ≤ 100 m ² , isolées des tiers par un espace libre de 4 mètres	...ne répondant pas aux critères des risques courants faibles et dont la surface développée ≤ 300 m ²	...300 m ² < ... ≤ 500 m ²	...desservant des ERP
Parcs de stationnement couverts... →			...desservant des bâtiments d'habitation collective ou locaux réservés aux travailleurs	Zones industrielles, commerciales, artisanales, Bâtiments d'activités agricoles
Cas particuliers →	Habitations légères de loisir, terrains de camping (excepté ceux soumis au risque feu de forêt)	Habitat regroupé de densité moyenne (Bourg)	Quartiers historiques (rues étroites, accès difficiles, vieux immeubles ou le bois prédomine...) Habitat regroupé de forte densité	
Besoins en eau (Q ou V)	30 m ³ /h pdt 1h ou 30 m ³	60 m ³ /h pdt 1h (* ou 30 m ³ /h pdt 2 h pour les lotissements) ou 60 m ³	60 m ³ /h pdt 2h ou 120 m ³	- évalués selon la plus grande surface non recoupée par des parois coupe-feu. - 1/3 minimum sous pression. - arrondis au multiple de 30 le plus proche. - pour les ERP et les bureaux, en fonction de la superficie et/ou de la classe, ou si sprinklé. - pour les bâtiments industriels (hors ICPE) selon le référentiel D9
Distance	400 m	200 m	200 m	

version du 17/02/2016